

# "Vers une gestion coopérative de l'eau ?"

**Une tribune de Jean Huet, auteur de "Vers une gestion coopérative de l'eau ?" (Fondation Gabriel-Péri).**

«Or bleu », l'eau est une ressource naturelle précieuse, vitale, dont le partage s'avère souvent conflictuel. De tout temps, les civilisations ont pris soin, non sans heurts, de s'établir à proximité d'un point d'eau. L'homme a cette tendance naturelle à s'ériger en maîtres, et possesseurs jaloux de l'eau. Affaire de tous, l'eau est un commun dont chacun est en droit de disposer. Pourtant sa répartition cause des tensions et des rivalités. L'exploitation de l'eau pour l'industrie, l'agriculture et la consommation domestique pourrait pourtant être plus coopérative.

L'enjeu est à la socialisation de l'eau : processus de réappropriation par la communauté territoriale des enjeux et des réponses pour un accès à l'eau de bonne qualité pour toutes et tous. Pour éviter le syndrome du yo-yo qui se reproduit régulièrement lors de changement de majorité municipale et maintenant intercommunale entre une gestion publique et une gestion privée, il faut partout où des élus et des citoyens se retrouvent sur l'idée d'une remunicipalisation qu'ils dépassent la seule question de la forme publique et qu'ils posent les bases d'une réelle mobilisation citoyenne autour de l'eau. Il s'agit d'ouvrir les fenêtres et les portes. Une partie indispensable pour gagner une bataille de l'eau contre les intérêts géants du capital. Cette socialisation doit créer les conditions d'un nouveau rapport de force entre les choix municipaux et les habitants. Que la question de la maîtrise du pouvoir laisse la place à celle de l'équilibre des pouvoirs, à condition bien entendu d'écarter les multinationales de ce débat de fond.

Le phénomène actuel dont le « Rapport mondial de l'eau », dévoilé lors du 7e Forum mondial de l'eau (avril 2015), rend compte avec les 94 cas de remunicipalisation en France (Paris, Grenoble...) amène à penser qu'une nouvelle ère de coopération entre régies ou autres structures publiques s'ouvre. Il faut prendre à Veolia et à Suez ce qui a fait leur force : la mutualisation des outils de production. Ces compétences techniques si louées de nos chères entreprises françaises n'auraient pas été possibles sans cette mutualisation de revenus mobilisés pour une part sur la recherche et le développement, les services rendus. Mais en mutualisant également les profits dégagés des richesses de chaque territoire, ils ont aussi mis en danger la rénovation des infrastructures, privilégié les technologies de pointe et les usines de traitement lourd à la coopération territoriale pour limiter les rejets sur les zones de captage. La coopération entre régies s'impose dans une démarche d'alliance, qui pourrait s'engager sur des sujets communs de haute importance : qualité de l'eau, accompagnement des projets de remunicipalisation...

Il y a des enjeux qui sont difficilement envisageables de manière isolée et cloisonnée ? En amenant l'idée d'une nouvelle ère de la coopération par la socialisation de l'eau j'ai l'intuition que d'autres formes de société de gestion pourraient être envisagées localement. Une dynamique qui devrait permettre d'associer les salariés, les techniciens, les citoyens-usagers (ménages, agriculteurs, entreprises locales), et bien entendu les collectivités dans la marche de la gestion de l'eau.

Qu'il s'agisse d'une régie, ou d'une société coopérative d'intérêt collectif (Scic), les conditions peuvent être réunies pour prendre en compte les différentes parties prenantes du territoire, seule manière de construire l'intérêt général. Les élus de la République doivent l'incarner, mais pour faire société nous devons être en capacité d'élargir le cercle des décideurs, surtout pour un sujet aussi sensible. L'eau nous appartient, c'est le peuple qui la boit.

**Jean Huet** est militant de l'économie sociale à travers son mandat de co-président de la Fédération Artisans du Monde depuis 2011. Etudiant en Master 2 Economie Sociale et Solidaire à l'Université Montpellier 3, en 2012-2013, il a obtenu pour son mémoire le 1er prix du 5e concours de la recherche coopérative décerné par la Recma et la Fondation du Crédit Mutuel. Il est chargé de mission Scic à la Confédération Générale des Sociétés coopératives et participatives depuis 2012.

société

# Le collectif de l'eau s'offrira son étude

**l'essentiel** ▼  
Le collectif du carcassonnais pour une gestion publique de l'eau organisait hier soir une soirée-débat au Colisée. L'occasion de remettre le citoyen au cœur des décisions politiques.

L'eau est un bien et n'a pas vocation à se muer en juvéniles dividendes. L'argument défendu par le Collectif carcassonnais pour une gestion publique de l'eau n'est pas nouveau. « Le combat a démarré il y a une quinzaine d'années », rappelle l'une de ses membres. Mais l'échéance qui lie la ville de Carcassonne à la Lyonnaise est une formidable occasion de mettre le débat sur la place publique. Reste à être entendu. Pour l'heure, les élus semblent devoir rester sourds. Qu'importe, c'est aux « citoyens d'être le contre-pouvoir », explique François Guieu, le réalisateur de *Vagues citoyennes*. Un documentaire diffusé hier soir au Colisée dans le cadre d'une conférence-débat.

**«De la bonne comptabilité»**  
Invité également du collectif, Gabriel Amard, s'apparente à un légiste. Il dissèque les contrats liant les collectivités aux fermiers et entend prouver que la gestion publique est bien plus économe. « Ce n'est pas de l'idéologie, mais de la bonne comptabilité », af-



L'eau est un bien commun de l'humanité, à ce titre, estiment les tenants, la ressource ne doit pas être gérée par des multinationales. / Photo DDM, Roger Garcia.

firme-t-il. Voilà qui devrait séduire, ceux qui prônent une gestion vertueuse des affaires publiques. Pour lui, le calcul est simple. « Les emplois en régie ne servent qu'à la bonne marche du réseau. Il n'y a ni commerciaux, ni communicants. De plus en régie, l'argent ne remonte pas à la holding ». Alors Gabriel Amard va s'atteler d'ici la fin du mois de

janvier à préparer une étude (ou contre étude, c'est selon) sur le coût d'une régie publique. Hier, ce soutien de poids au collectif a d'ores et déjà souligné que le contrat de la Lyonnaise avait nécessairement des impacts sur la facture d'eau. « La Lyonnaise a remonté en 2014, 152 000 € à sa holding et réalisé une marge, après impôt, de 304 000 € ». Sans

oublier les 152 000 € d'impôts versés au titre de l'imposition des sociétés et qui est donc répercutée à l'abonné. De quoi dégager une certaine autonomie financière pour une future régie. « Ce que je propose aujourd'hui, c'est simple. Il faut rencontrer les élus et leur montrer notre étude et celle du bureau d'études. Et après on vote ! » Chiche !

»